

LE GUIDE DE TRI POUR LES NUUULS

MRC de
Montcalm
Entre futur et nature

C'est super super facile de faire mieux.

POURQUOI LE GUIDE DE TRI?

Parce qu'on doit devenir **moins nuls** avec nos déchets, tous ensemble.

On est nuls? Oui, on est parmi les pires au Québec... Mais ça arrête aujourd'hui, avec VOOOOOOOOOOOOTRE aide.



OK, MAIS COMMENT EST-CE QU'ON FAIT POUR DEVENIR MOOOOOOOOOOOOOOINS NUL?

En appliquant le principe des 3RV-E.

Ça veut dire quoi? C'est facile, ça veut dire de miser prioritairement sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (selon cet ordre) en limitant l'élimination au dernier recours.

- **Réduction** : il s'agit de CONSOMMER MOINS (uniquement ce dont on a réellement besoin) et MIEUX (favoriser les produits en vrac, sans emballage).
- **Réemploi** : il s'agit de RÉUTILISER les mêmes items lorsque c'est possible et de favoriser le RÉEMPLOI (partage ou vente d'items usagés).
- **Recyclage et valorisation** : il s'agit d'AUGMENTER le RECYCLAGE et la VALORISATION en utilisant ce guide pour TRIER PLUS et MIEUX.
- **Élimination** : il s'agit de jeter uniquement ce qui ne peut pas être géré d'aucune autre manière.

TABLE DES MATIÈRES

1. Consignes générales	p. 5
2. Compost	p. 7
3. Récupération	p. 8
4. Déchets	p. 9
5. Encombrants	p. 10
6. Collectes RDD et Serpuariens ^{MD}	p. 12
7. Écocentres et points de dépôt	p. 14



CONSIGNES GÉNÉRALES



Matières recyclables



Bac bleu

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

Toutes vos matières recyclables doivent être déposées pêle-mêle dans le bac bleu.

Aucun surplus n'est accepté à l'extérieur du bac.

Les sacs de poubelles ne sont pas acceptés.

Collecte aux 2 semaines

Matières organiques



Bac brun

Résidus alimentaires, résidus verts, papier et carton souillés.

Aucun surplus n'est accepté à l'extérieur du bac.

Aucun sac de plastique, même biodégradable, n'est accepté dans le bac brun.



1^{er} avril au 30 octobre

Collecte hebdomadaire

1^{er} novembre au 31 mars

Consultez votre calendrier de collecte

Résidus verts



Résidus de jardinage, feuilles, gazon coupé et autres herbes, petites branches.*

* En section de moins de 30 cm de longueur et de diamètre inférieur à 3 cm.

Sacs de papier uniquement. Les sacs de plastique sont refusés.



Pour vos feuilles et votre gazon coupé, avez-vous songé plutôt au feuillicyclage et à l'herbicyclage?

4 collectes spéciales de résidus verts par année

Consignes générales (suite)

Écocentre



Matières valorisables non acceptées dans les bacs roulants (ex. : bois, béton, asphalte, etc.).

Consultez le site Internet de votre municipalité pour connaître les modalités d'accès à un écocentre municipal (lorsque disponible*), les matières acceptées et refusées, ainsi que les heures et périodes d'ouverture.

* Dans le cas contraire, le site Internet de la MRC liste des écocentres privés auxquels vous pouvez accéder (moyennant des \$).

Déchets

Collecte aux 2 semaines*



Bac noir, gris ou vert

Un seul bac roulant par collecte et par unité d'occupation est permis.**

** Une vignette valide pour l'année en cours peut être achetée (\$) pour autoriser l'utilisation d'un bac à déchets supplémentaire, voir les détails sur le site Internet de la MRC.

- Matières ne pouvant pas être déposées aux autres collectes ou en écocentre/point de dépôt.
- Aucun surplus n'est accepté à l'extérieur du bac.

* Saint-Lin-Laurentides : collecte aux semaines.

Arbres de Noël naturels



Les arbres doivent être déposés en bordure de rue avant 7 h le matin, la tête vers la résidence et dégarnis de toutes leurs décorations.*

Collecte porte-à-porte
début janvier, voir le calendrier

* Veuillez vous assurer que le sapin n'est pas coincé dans la glace.

Collectes RDD (résidus domestiques dangereux)



Ex. : peintures, huiles usées, batteries, solvants, etc.*

Les produits électroniques (Serpuariens^{MD}) et les pneus hors d'usage (sans jante et d'un diamètre inférieur à 48,5 pouces) sont également acceptés.

Ces 5 collectes sont accessibles à tous les citoyens de la MRC de Montcalm.

* Voir les pages 12 et 13 pour les détails.

Encombrants



Truc : un encombrant est un item volumineux qui tomberait dans l'éventualité où l'on tournerait votre maison à l'envers (il ne fait donc pas partie de la structure et n'est pas vissé ou attaché à la maison) et que vous déménageriez si votre propriété était vendue.

Exemples d'encombrants admissibles : meubles, chaises, appareils ménagers (non réfrigérants), matelas, BBQ sans bonbonne, etc.*

Exemples de gros items n'étant pas des encombrants : matériaux de construction, appareils informatiques et électroniques, toilettes, lavabos, baignoires, armoires, planchers, etc.*

6 collectes par année

Aucun sac de poubelle ou boîte de carton n'est accepté.

Si vos articles sont encore utilisables, plutôt que de les mettre en bordure de rue, pensez aux maisons d'entraide, aux centres d'action bénévole et à l'écocentre!

* Voir les pages 10 et 11 pour les détails.

COMPOST



Que puis-je y mettre?



- Est-ce que ça se mange (résidus alimentaires)?
- Est-ce que ça pousse, mais ce n'est pas un arbre ou un arbuste (résidus verts)?
- Est-ce que c'est du papier ou du carton non ciré et non plastifié qui est souillé par des aliments?

Vous avez répondu oui à l'une de ces 3 questions? Ça va dans le bac brun! Seuls les sacs de papier sont acceptés.



- Vous avez répondu non aux 3 questions précédentes? Ça ne va pas ici!
- Et la terre, je peux la mettre? À moins que tu en manges, non, tu ne peux pas.
- Les sacs en plastique de tout type, même biodégradables, sont interdits.



Mais ça pue le bac brun!



Les matières organiques que vous jetez plutôt à la poubelle vont puer encore plus (le bac brun est collecté chaque semaine l'été, alors que les déchets sont aux 2 semaines).

Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude (Petite Vache) dans le fond de votre bac, alternez les résidus de cuisine avec un peu de matière sèche (ex : gazon coupé, feuilles, copeaux de bois) et gardez votre bac à l'ombre pour réduire les odeurs.

RÉCUPÉRATION

Que puis-je y mettre?

Contenants, emballages, imprimés. **C'EST TOUT!**

Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé? Si la réponse est oui :

ÇA VA DANS LE BAC BLEU!*
(plus nécessaire de se fier au # de plastique)



Pour plus d'infos :
bacimpact.ca

Contenants

Souples ou rigides, les contenants sont faits de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal.

Un indice pour les reconnaître

Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

Exemples de contenants

Bouteilles de shampoing, bouteilles d'huile, contenants de crème sure, contenants de crème liquide, etc.

Emballages

Comme les contenants, les emballages sont faits de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal.

Et eux, on les reconnaît comment?

Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemples d'emballages

Boîtes d'oeufs, casseaux de fruits, conserves, sacs de papier, barquettes alimentaire en polystyrène (styromousse), sacs de chips, etc.

Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemples d'imprimés

Journaux, magazines, feuilles lignées ou quadrillées, enveloppes, etc.

* Exceptions : contenants aérosols, styromousse de protection et les plastiques compostables ou dégradables.

DÉCHETS



Le bac à déchets est utilisé seulement en dernier recours, lorsqu'aucune autre option n'est disponible. On doit se poser les questions suivantes, selon la hiérarchie des 3RV-E, avant d'y mettre un item :

- Est-ce que cet item pourrait plutôt être réutilisé ou utile pour quelqu'un d'autre?
- Est-ce que cet item peut plutôt être recyclé ou revalorisé et est accepté dans une autre collecte (bac bleu; bac brun; collecte spéciale; écocentre; collecte de résidus domestiques dangereux (RDD); point de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP), comme les piles, ampoules, produits électroniques; etc.)?
- C'est uniquement lorsque la réponse à ces 2 questions est non qu'un résidu domestique non dangereux doit être jeté aux poubelles. Autrement, il doit être dirigé vers le mode de disposition approprié.



ENCOMBRANTS



La collecte d'encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs **déchets volumineux admissibles**, trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets.

Vos encombrants ne doivent jamais être placés devant, autour ou sur le dessus d'un bac roulant. Ils doivent également être placés en bordure de rue, à partir de la veille de la collecte, et facilement accessibles aux employés de collecte.

2 TRUCS SIMPLES

1. Un encombrant est un gros item que l'on déménagerait si votre propriété était vendue et qui est trop gros pour entrer dans un bac roulant (ex. : matelas, divan, chaise, etc.).
 2. Un encombrant est un item qui tomberait dans l'éventualité où l'on retournerait votre maison à l'envers. Il ne fait donc pas partie de la structure et n'est pas vissé ou attaché à la maison. Ainsi, des armoires de cuisines, une toilette, des portes ou des comptoirs, par exemple, ne constituent pas des encombrants. Il s'agit plutôt de résidus de construction, rénovation ou démolition (CRD), qui doivent être déposés dans un écocentre.
- * Exception à cette règle : tous les items qui font partie d'un programme de récupération au Québec ou d'une REP (responsabilité élargie des producteurs) ne sont pas acceptés dans la collecte des encombrants. Ex. : Les pneus hors d'usage, les appareils réfrigérants, comme les réfrigérateurs, les climatiseurs et les congélateurs, ainsi que les gros appareils électroniques (Serpuairens^{MD}), tels que les téléviseurs, sont donc refusés lors des collectes d'encombrants.

Que puis-je y mettre?



ACCEPTÉ

- Appareils ménagers et électroménagers (non réfrigérants)
- Barbecues (sans la bonbonne)
- Items saisonniers communs (râdeaux, pelles, brouettes, balais, etc.)
- Jouets ou items volumineux pour enfants (ex. : poussettes, petites balançoires en plastique, chaises hautes, sièges d'auto, etc.)
- Matelas, lits et sommiers
- Mobilier et meubles (il faut éviter de les défaire en morceaux, autrement ils seront considérés comme des résidus de CRD)



REFUSÉ

- Items pouvant contenir de l'essence ou des huiles (ex. : souffleuses, tondeuses, etc.)
- Items provenant d'activités de rénovation (ex. : toilettes, lavabos, vanités, baignoires, douches, armoires, etc.)
- Items trop volumineux ou trop lourds pour être chargés par 2 employés dans le camion de collecte (ex. : spa, chaloupe, etc.)
- Les branches, les cèdres, les troncs et billots de bois, les roches, la terre et la tourbe
- Pièces d'automobiles ou d'embarcations nautiques
- Tous les résidus de CRD (ex. : planches de bois, plywood, gypse, poteaux de clôture, portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte, céramique, béton, etc.)
- Tous les surplus de déchets (ex. : bacs roulants, poubelles rondes, sacs de déchets, matières en vrac ou dans une boîte de carton, etc.)



COLLECTES RDD



Un service gratuit de prise en charge des résidus domestiques dangereux (RDD), des pneus hors d'usage* et du matériel électrique est offert aux citoyens de la MRC. Le service comprend 5 collectes municipales annuelles. Tous les citoyens des municipalités locales de la MRC peuvent participer à ces collectes sur présentation d'une pièce d'identité avec adresse.

* Pneus hors d'usage déjantés d'un diamètre n'excédant pas 48,5 pouces

Dates des collectes 2025

Accessibles à tous les résidents
de la MRC de Montcalm



SAINT-LIGUORI

10 mai 2025 | 732, rue Jetté
Parc municipal

8 h à 16 h

SAINT-CALIXTE

19 juillet 2025 | 315, rue Lajoie
Garage municipal

SAINT-LIN-LAURENTIDES

2 août 2025 | 217, rue Industrielle
Écocentre

SAINTE-JULIENNE

6 septembre 2025 | 2456, route 125
Garage municipal

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

20 septembre 2025 | 1051, rue Principale
Garage municipal

Exemples de RDD et Serpuariens^{MD} acceptés

Cuisine

- Ammoniaque (nettoyant pour vitre)
- Cire à meuble et à plancher
- Combustible à fondue
- Liquide pour débouche-tuyau
- Nettoyant à four et pour métaux
- Poudre à récurer

Sous-sol et placard

- Ampoule fluocompacte
- Boule à mites
- Colle à base de solvant
- Décapant
- Peinture, teinture et vernis
- Pile rechargeable et non rechargeable
- Solvant

Garage et remise

- Acide muriatique
- Aérosol
- Antigél
- Batterie d'automobile
- Bonbonne de propane
- Essence et gazoline
- Engrais chimique
- Extincteur d'incendie
- Huile usée et filtre
- Pesticide et insecticide
- Poisson pour rongeurs
- Produit d'entretien de piscine

Salle de bain

- Alcool à friction et antiseptique
- Colorant capillaire
- Fixatif et parfum
- Médicament
- Nettoyant de toilette
- Vernis à ongles et dissolvant

Salle de lavage

- Adoucissant
- Cire à chaussure
- Détachant et détersif
- Eau de Javel

Produits électroniques

- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Dispositifs d'affichage (téléviseurs et moniteurs d'ordinateurs)
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Ordinateurs de bureau et portables
- Périphériques d'ordinateurs et consoles de jeux vidéo
- Systèmes audio/vidéo, GPS et ensembles de cinéma maison
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques

ÉCOCENTRES

- Des écocentres publics et privés permettent de se départir de déchets dont il serait autrement difficile de disposer. De plus, il est possible de valoriser certaines catégories de matières recueillies à l'écocentre, comme le bois et les métaux.
- La gestion des écocentres du territoire est actuellement effectuée par les municipalités et non par la MRC de Montcalm. La visite à l'écocentre s'avère souvent une option gagnante au niveau environnemental.

Matières acceptées

Scannez le code QR, puis ouvrez « Écocentres – une option gagnante ! » pour voir les coordonnées. Consultez votre municipalité pour connaître les modalités d'accessibilité et les types de matières acceptées.

Points de dépôt

Des points de dépôts permettent également de disposer d'une foule de matières sans frais (ex : huiles usées, appareils réfrigérants, batteries, peinture, etc.). Scannez le code QR, puis ouvrez « Points de dépôt » pour les détails.



DEVENONS MOINS NULS

C'est **super**
super facile
de faire mieux.



COLLECTIVEMENT, DEVENONS MEILLEUR.E.S !



450 831-2182 poste 7045



gmr@mrcmontcalm.com



MRCMontcalm.com



MRC de Montcalm

1540, rue Albert, Sainte-Julienne QC J0K 2T0

Visitez notre site Web

